

Bruxelles, le 28 avril 2026
(OR. en)

8311/26

CULT 47

NOTE

Origine: la présidence
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
Objet: Programme de travail 2027-2030 de l'UE en faveur de la culture
- *Échange de vues*

Les délégations trouveront en annexe une note d'orientation de la présidence sur le sujet visé en objet, dans la perspective de l'échange de vues que le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" tiendra le 12 mai 2026.

Note d'orientation

Programme de travail 2027-2030 de l'UE en faveur de la culture: échange de vues

Historique et contexte

Depuis 2011, les programmes de travail de l'UE en faveur de la culture (ci-après dénommés "programme(s) de travail") définissent les priorités pluriannuelles dans le domaine de la culture, guidant la coopération entre les États membres, le Conseil et la Commission. Bien que les États membres conservent la responsabilité de leurs propres politiques culturelles, ces programmes de travail ont contribué de façon importante à définir les actions qui soutiennent, coordonnent ou complètent les politiques culturelles nationales ainsi qu'à traiter les questions qui présentent un intérêt pour les secteurs de la culture et de la création dans l'ensemble de l'Union européenne, conformément au rôle qui incombe au Conseil en vertu du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Les programmes de travail trouvent leur origine dans le premier agenda européen de la culture, adopté en 2007. Cet agenda a marqué une étape importante en établissant une vision commune de la coopération culturelle entre les États membres, en définissant des objectifs communs, et en considérant la culture comme un moteur important de la cohésion sociale, de la croissance économique et de l'intégration européenne. Les programmes de travail ultérieurs ont été élaborés sur cette base, traduisant les priorités définies dans l'agenda européen de la culture en actions concrètes et mettant au point des stratégies en réponse à l'évolution de la situation et des besoins.

Programmes de travail et grands domaines prioritaires antérieurs

À ce jour, quatre programmes de travail ont été mis en œuvre: 2011-2014, 2015-2018, 2019-2022 et 2023-2026. Chaque programme prend comme point de départ le précédent, renforçant le principe de subsidiarité tout en répondant aux défis géopolitiques, économiques et sociaux émergents et actuels. Des actions ainsi que des méthodes de travail ont été mises en place autour de plusieurs grands domaines prioritaires, notamment:

- la diversité culturelle et le dialogue interculturel;
- le soutien apporté aux secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance économique, l'innovation et la compétitivité dans ces secteurs;
- les compétences et la mobilité des artistes et des professionnels;
- le patrimoine culturel et la durabilité;
- la culture dans les relations extérieures/internationales;
- les statistiques culturelles;
- la culture accessible et inclusive;
- la cohésion et le bien-être sociaux;
- l'égalité de genre.

Programme de travail actuel de l'UE en faveur de la culture (2023-2026)

Le programme de travail actuel (2023-2026)¹ s'articule autour de quatre grandes priorités: i) les artistes et les professionnels de la culture, ii) la culture pour les citoyens, iii) la culture pour la planète, et iv) les partenariats cocreatifs. Il a mis en place 21 actions et a donné lieu à l'établissement de rapports coordonnés, par des groupes d'experts, sur des sujets tels que la culture et la santé, la transition écologique des secteurs de la culture et de la création, les relations culturelles internationales et le rôle des bibliothèques publiques.

¹ JO C 466 du 7.12.2022, p. 1.

En outre, le programme de travail a contribué à définir les thèmes prioritaires pour les futures présidences du Conseil de l'UE. Ces thèmes ont orienté l'élaboration de conclusions du Conseil ainsi que la tenue de conférences de la présidence et de discussions ministérielles informelles. Étant donné que les programmes de la présidence doivent être flexibles et adaptables au regard des contextes politiques, économiques et sociaux extérieurs, tant au niveau national qu'international, le programme de travail actuel a établi un programme d'action prospectif.

Évaluation préliminaire et défis

Bien que le rapport final sur la mise en œuvre du programme de travail 2023-2026 de l'UE en faveur de la culture soit attendu en juin 2026, les résultats de l'évaluation préliminaire² suggèrent que le programme de travail continue d'atteindre son objectif principal, qui consiste à fournir des orientations stratégiques concernant la coopération culturelle entre les États membres au niveau de l'UE. Parmi les principaux points forts recensés figurent le soutien apporté aux États membres à travers l'apprentissage par les pairs et la coopération, un alignement fort sur les priorités nationales, ainsi que la promotion des incidences intersectorielles, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la durabilité. Toutefois, certains défis subsistent, tels que les incidences inégales dans les États membres, le manque de clarté, de visibilité et de suivi, ainsi que des lacunes en matière de financement et des questions émergentes comme l'intelligence artificielle.

Considérations pour le programme de travail 2027-2030

Chaque renouvellement du programme de travail offre une occasion de réfléchir au paysage et aux réalités actuels, non seulement au sein des secteurs de la culture et de la création, mais aussi au-delà, compte tenu de la nature transversale de la culture et de l'importance qu'elle revêt en tant que pilier de l'intégration européenne, de la cohésion sociale, de la croissance économique et de la résilience démocratique. Il convient par ailleurs de tenir compte du contexte politique dans lequel le prochain programme de travail sera élaboré. Les préparatifs du prochain cycle interviennent à un moment où le paysage culturel évolue en raison de plusieurs facteurs porteurs de transformation: les mutations géopolitiques et l'importance croissante que la culture revêt dans les relations extérieures et la résilience démocratique, la transformation numérique, y compris l'évolution de l'intelligence artificielle (IA), les impératifs en matière de climat et de durabilité, la participation culturelle et la cohésion sociale, ainsi que des questions plus larges concernant les cadres économiques et les conditions de travail.

Il est important de noter que le prochain programme de travail sera élaboré parallèlement à la nouvelle boussole culturelle pour l'Europe, qui remplacera le nouvel agenda européen de la culture (le cadre pour la politique culturelle de l'UE depuis 2018). La boussole culturelle fournit un cadre stratégique

² Présentation donnée par la Commission au Comité des affaires culturelles en mars 2026.

et expose l'ambition politique et la vision concernant l'orientation future de la politique culturelle. L'un des principaux défis que doit relever le prochain programme de travail est de traduire cette ambition en priorités concrètes, en méthodes de travail efficaces et en une coopération mesurable entre les États membres. Il est essentiel de réfléchir à la meilleure manière d'aboutir à un programme de travail solide, à l'épreuve du temps et adapté à l'objectif visé, qui préserve les priorités que le Conseil poursuit de longue date, tout en prévoyant des mécanismes permettant de faire face aux problèmes qui se font jour.

Questions clés à examiner

Compte tenu de ce qui précède, la présidence invite les ministres à examiner les questions ci-après en vue du débat:

1. Quels sujets relatifs à la politique culturelle le Conseil devrait-il traiter en priorité au cours de la période 2027-2030 couverte par le programme de travail, et quelles actions spécifiques menées par le Conseil permettraient de les traiter au mieux?
2. Comment ces priorités peuvent-elles relever les défis actuels et s'aligner sur la boussole culturelle ainsi que sur d'autres cadres d'action pertinents, tout en ménageant une souplesse suffisante pour s'adapter à l'évolution de la situation?